

ANNEXES

- Annexe 1 désignation du commissaire enquêteur par par le Tribunal Administratif de Versailles
- Annexe 2 arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018 portant ouverture de l'enquête publique de Madame La Préfète de l'Essonne ;
- Annexe 3 Avis d'enquête adressé aux mairies pour affichage ;
- Annexe 4 Certificats d'affichage établis par les mairies de Bièvres, Bures sur Yvette, Champlan, Gif sur Yvette, Igny, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx les Chartoux, Les Ulis, Vauhallaan, Verrières le Buisson, Villebon sur Yvette, Villejust.
- Annexe 5 Parutions dans les deux quotidiens (Le Parisien, Le Républicain)
- Annexe 6 avis de La DDT 91, l'ARS 91, l'AFNR,
- Annexe 7 Première de couverture « RAPPORT ESSAI CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES » in situ

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

26/03/2018

N° E18000045 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 21/03/2018, la lettre par laquelle la Préfète de l'Essonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques Radar PARIS-SUD-PALAISEAU ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code des postes et télécommunications électroniques article L.56

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Yves COTTY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur Jean-Yves COTTY.

Fait à Versailles, le 26/03/2018

La Présidente,


Nathalie MASSIAS





PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
Bureau de la coordination Interministérielle et de l'ingénierie territoriale

Arrêté préfectoral n° 2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018 portant ouverture d'une enquête publique dans les communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le centre radioélectrique radar Paris Sud-Palaiseau

**La Préfète de l'Essonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code des postes et communications électroniques et notamment ses articles L54 à L62-1 et R21 à R 39 relatifs à l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et R.134-3 et suivants ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-MCP-047 du 23 octobre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de Palaiseau ;

VU le courrier en date du 30 octobre 2017 par lequel la Direction Générale de l'Aviation Civile, Direction des Services de la Navigation Aérienne, Direction de la Technique et de l'Innovation, systèmes de communication, Navigation et Surveillance sollicite l'ouverture d'une enquête publique relative à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau ;

VU les pièces du dossier destiné à être soumis aux formalités d'enquête publique ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de l'Essonne au titre de l'année 2018 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Palaiseau ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé du **lundi 14 mai 2018 au mercredi 30 mai 2018 inclus** (soit 17 jours), à une enquête publique en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau, n° ANFR 091.024.0007 et 091.024.0009 dans les communes désignées ci-après :

- Pour les servitudes radioélectriques contre les obstacles, sont concernées, les communes du département de l'Essonne désignées ci-dessous :

Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saules-les-Chartroux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

- Pour les servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, sont concernées, les communes du département de l'Essonne désignées ci-dessous :

Bièvres, Champlan, Igny, Les Ulis, Massy, Orsay, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves COTTY, Inspecteur de l'Education Nationale Honoraire, domicilié à la Mairie de Palaiseau pour les besoins de l'enquête, est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents par les soins du sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau, huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département concerné.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans les mêmes journaux.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tous autres procédés dans les mairies de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saules-les-Chartroux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust et sur l'ensemble des panneaux administratifs des communes réservés à cet effet, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par les maires de chaque commune précitée.

ARTICLE 4 : Un dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles seront déposés dans chaque mairie précitée pendant 17 jours consécutifs du **14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

ARTICLE 5 : Pendant la durée de l'enquête, toutes observations pourront être soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public des mairies précitées, soit adressées par écrit au maire qui les joindra au registre, ou transmises au commissaire enquêteur. Le siège principal de cette enquête est fixé à la mairie de Palaiseau (91, rue de Paris 91125 Palaiseau).

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations écrites et orales, lors de permanences organisées aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2
Mairie de Palaiseau (siège de l'enquête)	Lundi 14 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mercredi 30 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie d'Igny	Mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 17h30	Lundi 28 mai 2018 de 9 H00 à 12H00
Mairie de Massy	Mercredi 16 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Samedi 26 mai 2018 de 9H00 à 12H00
Mairie d'Orsay	Jeudi 17 mai 2018 de 13H30 à 17H30	Vendredi 25 mai 2018 de 8H30 à 12H00
Mairie de Villejust	Vendredi 18 mai 2018 de 13H30 à 17 H30	Mardi 22 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie de Saclay	Vendredi 18 mai 2018 de 9H00 à 12H00	Lundi 28 mai 2018 de 14H00 à 17H30
Mairie de Vauhallan	Mardi 22 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mardi 29 mai 2018 de 14H30 à 18H30
Mairie de Villebon-sur-Yvette	Jeudi 24 mai 2018 de 14H00 à 17H00	Mercredi 30 mai 2018 de 8H30 à 12H00

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par chaque maire concerné qui les transmettra, dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur, par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées à chaque registre d'enquête et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir consulté toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Ces opérations devront être terminées au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau.

ARTICLE 8 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la sous-préfecture de Palaiseau ainsi que dans les mairies de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Annonay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

Ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne pendant la même durée.

ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la Sous-préfecture de Palaiseau, les maires des communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust et le Directeur Général de l'Aviation Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et inséré ainsi que le dossier d'enquête publique sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,

Abdel-Kader GUERZA



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENT DES SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES ET CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES LIEES AU CENTRE RADIOELECTRIQUE RADAR PARIS SUD-PALaiseAU

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018, le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet susvisé dans les communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Sauxy-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust. Cette enquête se déroulera du 14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus (soit 17 jours).

M. Jean-Yves COTTY, Inspecteur de l'Education Nationale Honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) Monsieur Bertrand Sinigaglia 1, Rue du Docteur Maurice Grynfolgel 31035 Toulouse cedex 1 Tel : 05.62.14.59.02 bertrand.sinigaglia@aviation-civile.gouv.fr. Un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé dans chaque mairie des communes sus-mentionnées et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des services au public, ainsi que le dossier d'enquête publique. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à l'adresse suivante : Sous-préfecture de Palaiseau – Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale – Avenue du Général De Gaulle - 91120 Palaiseau.

Pendant le délai d'enquête, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations, propositions ou contre-propositions dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Palaiseau, siège de l'enquête. Ces observations seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations écrites et orales, lors de permanences organisées aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2
Mairie de Palaiseau (siège de l'enquête)	Lundi 14 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mercredi 30 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie d'Igny	Mardi 15 mai 2018 de 14h00 à 17h30	Lundi 28 mai 2018 de 9 H00 à 12H00
Mairie de Massy	Mercredi 16 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Samedi 26 mai 2018 de 9H00 à 12H00
Mairie d'Orsay	Jeudi 17 mai 2018 de 13H30 à 17H30	Vendredi 25 mai 2018 de 8H30 à 12H00
Mairie de Villejust	Vendredi 18 mai 2018 de 13H30 à 17 H30	Mardi 22 mai 2018 de 13H30 à 17H30
Mairie de Saclay	Vendredi 18 mai 2018 de 9H00 à 12H00	Lundi 28 mai 2018 de 14H00 à 17H30
Mairie de Vauhallan	Mardi 22 mai 2018 de 8H30 à 12H00	Mardi 29 mai 2018 de 14H30 à 18H30
Mairie de Villebon-sur-Yvette	Jeudi 24 mai 2018 de 14H00 à 17H00	Mercredi 30 mai 2018 de 8H30 à 12H00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur, dans un délai maximum de trente jours transmettra le dossier déposé au siège de l'enquête, les registres clos et signés par ses soins accompagnés des documents annexés, son rapport et ses conclusions motivées au Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau.

Pendant une durée d'un an une copie du rapport et des conclusions sera consultable dans les mairies concernées, à la Sous-Préfecture de Palaiseau - Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Essonne.

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de BIEVRES

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 14 Mai 2018 jusqu'au 30 Mai 2018, aux emplacements suivants :

- allée des Ecluses
- Avenue de la Gare
- Residence des clairs Habis, angle chemin chalette
- Rue de la Matinière, angle chemin des pees de Vautbois
- Rue de Paris, angle rue de l'Eglise
- Place de la Maisie

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Bievres

Le

A. Pellatier


L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le maire de BURES-SUR-YVETTE

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 4 mai 2018 jusqu'au 30 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Ecole Primaire de la Guyonnerie
- Ecole Primaire Léopold Godley
- Ecole Primaire des 4 Coins
- Residence La Cailloterie
- Centre Culturel Marcel Pagnol
- Mairie

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Le 31/05/2018

Fait à Bures/Yvette
Le Maire

par délégation
Le Maire Adjoint chargé
de l'Urbanisme



Michel SERRIER

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de CHAMPLAN

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 02/05/2018 jusqu'au 04/06/2018, aux emplacements suivants :

- Ecole de la Butte, Route de Versailles
 - Services Techniques Municipaux, Place du 8 mai 1945
 - Champ de Brûis
 - Ecole des Saules, Route de Versailles
 - Résidence Tour à Tour
 - Salle Polyvalente, Lucelle des Priots
 - Mairie de Champlan, Place de la Paix
- de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à CHAMPLAN

Le 04/06/2018



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

SOUS-PREFECTURE DE
ESSONNE
05 JUIN 2018
ARRIVÉE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de GIF-SUR-YVETTE

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 2 Mai 2018 jusqu'au 30 Mai 2018, aux emplacements suivants :

- Mairie - Mairie Annexe - Place du Navahi - Ecole
du Centre - Rue Salmon - Les Quinconces - Les Sables
Base de Golf - Parking Lycée Coucalle - Av. du GP.
Laclerc (Rès. château de Coucalle) - Ecole Coucalle rue
de Madril - Haquinville - Chazy - La Pluche - Impasse des
Neuvevies - Ecole de la Feuillarde - Belleville - av. du Panorama
Centre Abbaye
de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,



Le Maire,
pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Brigitte BALE

Fait à

Le



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Enquête publique relative aux servitudes radioélectriques contre les obstacles

Je soussigné, Francisque VIGOUROUX, Maire d'IGNY, certifie que l'avis de l'enquête publique informant de l'ouverture de cette dernière relative aux servitudes radioélectrique contre les obstacles a bien été affiché en mairie et dans les panneaux d'information situés sur le territoire de la Commune pendant toute la durée de l'enquête publique soit du 3 au 30 mai inclus.

Fait pour valoir ce que de droit

Igny, le 3 mai 2018



Francisque VIGOUROUX



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le maire des **ULIS**

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 03 mai 2018 jusqu'au 30 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Site de la Ville,
- Panneaux électroniques,
- Panneaux d'affichage Ville.
-
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Les Ulis

Le 31 mai 2018



Françoise MARHUENDA
Maire des Ulis

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de MASSY

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l’article 3 de l’arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l’affichage en mairie, du 04 mai 2018 jusqu’au 31 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Panneaux affichage Mairie de Massy
-
-
-
-

de l’avis d’enquête publique relatif à :

L’enquête publique préalable pour l’établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioelectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à MASSY

Le 31 mai 2018

Nicolas SAHSCEN
Maire de Massy

L’avis d’enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l’enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l’ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le maire de NOZAY

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 3 mai 2018 jusqu'au 31 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Paroisse extérieurs de la mairie
-
-
-
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,



Fait à Nozay
Le 31 mai 2018
Le Maire
Paul RAYMOND

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire d'ORSAY

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 07/05/2018 jusqu'au 31/05/2018, aux emplacements suivants :

- A L'ENTREE DE LA MAIRIE - 2 PLACE DU GENERAL LECLERC
- A L'ENTREE DU SERVICE URSAISSA
- SUR LES PAVILLONS ANNEXES (DU 07/05 AU 31/05) :
 - RUE DE PARIS
 - PLACE DU MARCHE
 - GRAC : BOULEVARD DUBREUIL
 - IMPASSE PAILLOLE
 - MAIRIE ANNEXE DE NOUVEAUX

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à ORSAY

Le 31/05/2018

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller Départemental



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de PALAISEAU

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 30/Mai 2018 jusqu'au 30 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Sur les panneaux d'affichage Commune
- à la Rue du Prieuré
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Le Maire
G. d. h.
Grégoire de Pasteyrie

Fait à Palaiseau

Le 4/mai 2018

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de SACLAY

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 02/05/2018 jusqu'au 30/05/2018, aux emplacements suivants :

- Panneau affichage Maire 12 place de la mairie
- Panneau affichage 42, rue Victor Hugo, Maire Annexe
-
-
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à *Saclay*

Le *31/05/2018*
Le Maire
Christian PAGE



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de SAULX-LES-CHARTREUX

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 4 mai 2018 jusqu'au 31 mai 2018 ; aux emplacements suivants :

- Parc de Saulx les Chartreux

-
-
-
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Saulx les Chartreux

Le 31 mai 2018

le Maire

Stéphane BATAILLE



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 31 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de VAUHALLAN

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 31 mai 2018 au 30 mai 2018, aux emplacements suivants :

- mairie 10 Grande rue de 8 mai 1945
- rue de Farrouse
- rue du docteur Roux
- rue de Carz
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Vauhallan



Le 31 mai 2018

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de **VERRIERES-LE-BUISSON**

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 4 mai 2018 jusqu'au 30 mai 2018 aux emplacements suivants :

- Différents panneaux municipaux
- Panneau du service technique
-
-
-

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Verrières-le-Buisson

Le 15/06/2018



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de VILLEBON-SUR-YVETTE

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 11/05/2018 jusqu'au 31/05/2018, aux emplacements suivants :

- | | |
|--|--|
| - 1. Rue de Savoie | 8. Rue du Baron de Nivière / Place Nicolas de Thou |
| - 2. Rue Millet / Chemin Mademoiselle | 9. Rue du cimetière |
| - 3. Avenue du Général de Gaulle / Place des Suisses | 10. Rue des Casseaux |
| - 4. Rue Girardot | 11. Rue Jacques Brel |
| - 5. Rue du bas de la ferme / Chemin des Foulons | 12. Rue des Maraichers |
| - 6. Rue des Dahlias | 13. Rue de Villiers / Rue de la Halotte |
| - 7. Rue Henri Dunant / Rue Albert Schweitzer | 14. Rue Las Rozas de Madrid |

de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioelectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

Fait à Villebon / Yvette.

Le 07/06/2018.



L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU



SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

- Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale -

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de **VILLEJUST**

certifie avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2018/SP2/BCIT/ 022 du 27 avril 2018, à l'affichage en mairie, du 04 mai 2018 jusqu'au 31 mai 2018, aux emplacements suivants :

- Place de la Mairie
 - Rue de Saulx
 - Route de Villebon
 - Rue de la Poupardière
 - Hameau de Fretay
 - Hameau de la Pollevine
 - Le Bois des Vignes
 - Grande Rue Brelay
 - Hameau de la Folie Bessin
- de l'avis d'enquête publique relatif à :

L'enquête publique préalable pour l'établissement des servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau,

LE MAIRE,



Igor TRICKOVSKI

Fait à *Villejust*

Le 31 mai 2018

L'avis d'enquête publique doit être affiché impérativement au plus tard le 4 mai 2018 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

À retourner à :

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU

mis à enquête publi-
maî 2018 inclus.
MAËNHAUT a été
re enquêteur par la
nal Administratif de

quête publique peut
naire, aux horaires
rs légiés).

MAËNHAUT, commis-
tiendra à la disposi-
naire, pour recevoir
x lieux, jours et heu-

de 9h à 12h,
15h à 18h,
de 9h à 12h.

s du public peuvent

ns le registre d'en-
mairie,
écrit au commissaire
adresses suivantes :
ICY-SOUS-SENART,
s-la-Ville à QUINCY-
ou via l'adresse
nquete.publique.plu.
om
ent au commis-
au cours des perma-
tionnées.

conclusions motivées
quêteur transmis au
suivant la clôture de
ont tenus à la disposi-
taire où ils pourront
r communication.

**MAIRIE
SAINTE-CROIX**

**ENQUÊTE
PUBLIQUE**

NOTIFICATION

me qu'en exécution
du 26/04/2018, il sera
rèle publique sur le
munale de la com-
SAINTE-CROIX.

incipales du projet

aux logements pour
ectif de croissance
permettant de main-
s communale,
s effectifs scolaires
aux enjeux de den-

ntion des activités
il permettre d'en-
velles.

exploitations agri-
it en compte leurs
er les espaces agri-

i d'impacts négatifs
à) à moyen termes,
turaux, sur le paysa-
ité.

is en compte les
nelle de l'environ-
à loi ALUR : den-
et limitation de la
fes espaces agri-
par l'urbanisation.

IER, Maire de la
FORET-SAINTE-

Les observations et propositions
peuvent être adressées par voie électro-
niques à l'adresse :
foresaincroix@wanadoo.fr

Les observations et propositions
peuvent également être adressées au
commissaire enquêteur par voie postale
à l'adresse :

Mairie de LA FORET-SAINTE-CROIX
2, rue de Malesherbes
91150 LA FORET-SAINTE-CROIX

Le public pourra consulter le dossier
d'enquête et présenter ses observations
et propositions sur le registre à feuillets
non mobiles ouvert à cet effet, coté et
paraphé par le commissaire enquêteur, à
la mairie de LA FORET-SAINTE-CROIX
les jeudis de 10h à 12h et les vendredis de
16h à 19h et le samedi 2 juin 2018.

Le public pourra consulter le rap-
port et les conclusions du commissaire
enquêteur à la mairie de LA FORET-
SAINTE-CROIX pendant une durée d'un
an à compter de la date de clôture de
l'enquête, aux jours et heures habituels
d'ouverture mentionnés précédemment.

Une copie du rapport et des conclu-
sions du commissaire enquêteur sera
adressée au Préfet du département et au
Président du tribunal administratif.

L'avis de la Mission régionale d'au-
torité environnementale compétente en
matière d'environnement est par ailleurs
annexé au projet de Carte Communale et
consultable sur le site Internet suivant :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

PREFETE DE L'ESSONNE

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE**

**ETABLISSEMENT DES SERVITUDES
RADIOELECTRIQUES CONTRE
LES OBSTACLES ET CONTRE
LES PERTURBATIONS
ELECTROMAGNETIQUES LIEES
AU CENTRE RADIOELECTRIQUE
RADAR PARIS SUD-PALAISEAU**

1^{er} INSERTION

Par arrêté n°2018/SP2/BCHT/022
du 27 avril 2018, le sous-préfet de
l'arrondissement de Palaiseau prescrit
l'ouverture d'une enquête publique
relative au projet susvisé dans les com-
munes de Bléville, Bures-sur-Yvette,
Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les
Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau,
Saclay, Sautey-les-Chartroux, Vauhallan,
Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette,
Villejust. Cette enquête se déroulera du
14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus (soit
17 jours).

M. Jean-Yves COTTY, Inspecteur
de l'Education Nationale Honoraire, a
été désigné en qualité de commissaire
enquêteur pour la conduite de cette
enquête.

Pendant toute la durée de l'en-
quête, des informations peuvent être
demandées au maître d'ouvrage,
Direction Générale de l'Aviation Civile
(DGAC) Monsieur Bertrand SINIGAGLIA,

1, rue du Docteur Maurice Grynogel,
31035 Toulouse cedex 1. Tél. :
05.62.14.59.02, bertrand.sinigaglia@aviation-civile.gouv.fr. Un registre d'en-
quête, établi sur feuillets non mobiles,
préalablement ouvert, coté et paraphé
par le commissaire enquêteur, sera
déposé dans chaque mairie des com-
munes sus-mentionnées et mis à la
disposition du public pendant toute la
durée de l'enquête publique, aux heu-
res normales d'ouverture des services
au public, ainsi que le dossier d'enquête
publique. Le dossier sera également
consultable sur le site Internet des ser-
vices de l'Etat en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>.

Dès la publication de l'arrêté d'ou-
verture d'enquête, toute personne pourra,
sur sa demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier à l'adresse
suivante : Sous-préfecture de Palaiseau -
Bureau de la coordination interminis-
térielle et de l'ingénierie territoriale -
Avenue du Général De Gaulle - 91120
Palaiseau.

Pendant le délai d'enquête, les per-
sonnes intéressées pourront, soit con-
signer leurs observations, propositions
ou contre-propositions dans les regis-
tres d'enquête ouverts à cet effet, soit
les adresser par écrit au commissaire
enquêteur, en mairie de Palaiseau, siège
de l'enquête. Ces observations seront
consultables et communicables aux frais
de la personne qui en fera la demande.

Le commissaire enquêteur se tiendra
à la disposition du public, afin de recueillir
ses observations écrites et orales, lors
de permanences organisées aux jours et
horaires suivants :

- Mairie de Palaiseau (siège de l'en-
quête) :
- Permanence 1 : Lundi 14 mai 2018
de 8h30 à 12h00
- Permanence 2 : Mercredi 30 mai
2018 de 13h30 à 17h30
- Mairie d'Igny :
- Permanence 1 : Mardi 15 mai 2018
de 14h00 à 17h30
- Permanence 2 : Lundi 28 mai 2018
de 9h00 à 12h00
- Mairie de Massy :
- Permanence 1 : Mercredi 16 mai
2018 de 8h30 à 12h00
- Permanence 2 : Samedi 26 mai 2018
de 9h00 à 12h00
- Mairie d'Orsay :
- Permanence 1 : Jeudi 17 mai 2018
de 13h30 à 17h30
- Permanence 2 : Vendredi 25 mai
2018 de 8h30 à 12h00
- Mairie de Villejust :
- Permanence 1 : Vendredi 18 mai
2018 de 13h30 à 17h30
- Permanence 2 : Mardi 22 mai 2018
de 13h30 à 17h30
- Mairie de Saclay :
- Permanence 1 : Vendredi 18 mai
2018 de 9h00 à 12h00
- Permanence 2 : Lundi 28 mai 2018
de 14h00 à 17h30
- Mairie de Vauhallan :
- Permanence 1 : Mardi 22 mai 2018

de 8h30 à 12h00
- Permanence 2 : Mardi 29 mai 2018
de 14h30 à 18h30

• Mairie de Villebon-sur-Yvette :
- Permanence 1 : Jeudi 24 mai 2018
de 14h00 à 17h00
- Permanence 2 : Mercredi 30 mai
2018 de 8h30 à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le
commissaire enquêteur, dans un délai
maximum de trente jours transmettra le
dossier déposé au siège de l'enquête,
les registres clos et signés par ses soins
accompagnés des documents annexés,
son rapport et ses conclusions motivées
au Sous-Préfet de l'arrondissement de
Palaiseau.

Pendant une durée d'un an une copie
du rapport et des conclusions sera
consultable dans les mairies concernées,
à la Sous-Préfecture de Palaiseau -
Bureau de la coordination interministérielle
et de l'ingénierie territoriale, ainsi que sur
le site Internet des services de l'Etat en
Essonne.

COMMUNE DE COURANCES

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE UNIQUE**

1^{er} INSERTION

En exécution de l'arrêté municipal
n°4-2018 du 26 avril 2018, il sera procédé
à une enquête publique unique pour
une durée de 32 jours consécutifs du
26/05/2018 10h00 au 26/06/2018 12h00
sur le projet de plan local d'urbanisme
(P.L.U.) et la modification du zonage
d'assainissement de la commune de
COURANCES.

Le projet de P.L.U. permet de prendre
en compte l'ensemble des composantes
environnementales, notamment en ce qui
concerne la consommation de l'espace
et la lutte contre l'étalement urbain. Le
projet privilégie ainsi la mutation de bâti-
ments et la densification afin de limiter
le plus possible la consommation d'es-
pace. Orientations principales du P.L.U. :
relancer la croissance démographique et
mettre en valeur les paysages et l'envi-
ronnement.

La modification du zonage d'assai-
nissement a pour objectif la mise en
conformité de la filière d'assainissement
du château de COURANCES.

Madame Espérance VEIRA, Maire de
COURANCES est la personne responsa-
ble du projet de P.L.U. auprès de
laquelle des informations peuvent être
demandées (Mairie de COURANCES -
4, rue du Moulin - 91490 COURANCES).

Monsieur Pascal SIMONNOT, Prési-
dent de la CC2V est la personne respon-
sable de la modification du zonage
d'assainissement auprès de laquelle des
informations peuvent être demandées
(CC2V - 23, rue de la Chapelle Saint
Blaise - 91490 MILLY-LA-FORET).

Madame Espérance Vieira a été

désignée, d'un commun accord, pour
ouvrir et organiser l'enquête publique
unique.

Toute personne peut, sur sa demande
et à ses frais, obtenir communication
du dossier d'enquête publique unique
auprès du Maire de COURANCES dès
la publication de l'arrêté d'ouverture de
l'enquête.

Au terme de l'enquête, le P.L.U.,
éventuellement modifié, sera approuvé
par délibération du Conseil municipal
de COURANCES et la modification du
zonage d'assainissement, éventuel-
lement modifiée, sera approuvée par
délibération du Conseil communautaire
de la CC2V.

A été désigné par le Président du
tribunal administratif de VERSAILLES,
Alain Henri RUBY en qualité de commis-
saire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra
à la disposition du public pour recevoir
ses observations et propositions, à la
mairie de COURANCES le :

- 01/05/2018 de 8h30 à 12h30 ;
- 16/05/2018 de 8h30 à 12h30 ;
- 23/05/2018 de 9h30 à 12h30.

Le dossier d'enquête peut être
consulté sur le site Internet de la mairie
de COURANCES :
www.courances.fr

Les observations et propositions peu-
vent être adressées par voie électronique
à l'adresse :
observation.plu.courances@orange.fr

Les observations et propositions
peuvent également être adressées au
commissaire enquêteur par voie postale
à la mairie de COURANCES - 4, rue du
Moulin - 91490 COURANCES.

Le public pourra consulter le dossier
d'enquête et présenter ses observations
et propositions sur le registre à feuillets
non mobiles ouvert à cet effet, coté et
paraphé par le commissaire enquêteur, à
la mairie de COURANCES aux jours et
heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consulter le rap-
port et les conclusions du commissaire
enquêteur à la mairie de COURANCES
pendant une durée d'un an à compter de
la date de clôture de l'enquête, aux jours
et heures habituels d'ouverture et dans
les mêmes conditions sur le site Internet
de la mairie.

Une copie du rapport et des conclu-
sions du commissaire enquêteur sera
adressée au Préfet du département, au
Président du tribunal administratif et au
Président de la CC2V.

Les informations environnementales
se rapportant à l'objet de l'enquête peu-
vent être consultées dans les mêmes
conditions que le dossier d'enquête,
ces dernières étant intégrées au dossier
d'enquête.

Les avis de la Mission régionale
d'autorité environnementale compétente
en matière d'environnement sont par
ailleurs annexés au dossier d'enquête et
consultable sur le site Internet suivant :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Direction Services Navigation Aérienne/ Dir Tech Innovation
M. Philippe PELISSIER
CNS/FRS
1 Av du docteur Maurice Grynfogel
BP 53584
31035 TOULOUSE cedex 1

Affaire suivie par : Corinne HOLLINGER
Téléphone : 02.98.34.12.03
Télécopie :
Mél : corinne.hollinger@anfr.fr
Réf. : ANFR/DGNF/SERV/ 12087 - 17/CH/

Brest, le 27/06/2017

Objet : Décision de l'ANFR après consultation préliminaire sur un projet de servitudes radioélectriques.

Réf : a) Article R 20-44-11, 5° du code des postes et communications électroniques.
b) Documentation méthodique ANFR/DR-08 (Etablissement et gestion des servitudes radioélectriques)

1- Référence de la demande de consultation :

Circulaire de Consultation N° 6292 de la semaine 20

2- Résumé des observations présentées, et décisions de l'ANFR

Vous trouverez en annexe les avis émis par l'ANFR correspondant aux dossiers que vous lui avez fait parvenir.

Le présent avis est provisoire et concerne le projet dans son état actuel. Un avis définitif sera donné par l'Agence Nationale des Fréquences à l'issue de la consultation ministérielle.

D	C	CM	P	SMI	COF	4FL
AD-E	DTI					CSSIP
AD-S						SESAR
SG	3 / JUL. 2017					ELK
ADM						APP
AGL	Courrier arrivée					E
SIB	EEI	EOS	ATM	CNS	DSO	SIG

Pour le Directeur Général de l'ANFR
Le Chef du département Sites et Servitudes
T.SIMONNET



Destinataires pour :

Action : Pétitionnaires
Information : Affectataires



Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau

Sous-Préfecture de Palaiseau
Bureau de la coordination interministérielle et de
l'ingénierie territoriale
Avenue du Général de Gaulle
91125 PALAISEAU

A l'attention de Eric LANSADE

Evry, le 09 FEB. 2018

Objet : Demande d'ouverture d'enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques du Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau.

Monsieur le Sous-Préfet,

Par courrier du 22 janvier 2018, vous avez sollicité mon avis sur le dossier cité en objet. Ce projet concerne la construction d'un nouveau radar et la transformation de l'ancien radar en centre d'émission réception VHF. Dans ce cadre, la Direction générale de l'aviation civile sollicite l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques dans le secteur de Palaiseau. Les communes de l'Essonne concernées sont les suivantes : Bièvres, Champlan, Igny, Les Ulis, Massy, Orsay, Palaiseau, Saclay, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Compte tenu de la nature de la demande, je n'ai aucune remarque à formuler sur les aspects sanitaires. Toutefois, j'attire votre attention sur la présence de la ZAC de l'Ecole Polytechnique de Palaiseau dans les zones de garde et de protection contre les perturbations électromagnétiques. En particulier, l'Ecole Polytechnique est partiellement située dans la zone de garde, au sein de laquelle « il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du Centre ou d'apporter des modifications à ce matériel, sans l'autorisation du Ministre dont les services exploitent ou contrôlent le Centre ». Aussi, il conviendra de s'assurer que ces restrictions sont compatibles avec les activités exercées par les établissements situés dans cette ZAC, notamment par l'Ecole Polytechnique.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Délégué départemental de l'Essonne par
intérim
L'Ingénieur du génie sanitaire

Judicaël LAPORTE



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE TERRITOIRES ET PROSPECTIVE
MISSION EXPERTISE ET PROJETS

Affaire suivie par :
Mme Géraldine TREGUER
Tél. : 01 60 76 32 67
Mél : geraldine.treguer@essonne.gouv.fr

Évry, le 12 FEB. 2018

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de
Palaiseau

Objet : Consultation dans le cadre de la demande d'ouverture d'enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques du Centre radioélectrique Radar Paris Sud-Palaiseau.

Par courrier en date du 22 janvier 2018, vous sollicitez mon avis sur le dossier de demande d'ouverture d'enquête publique préalable à l'établissement de la servitude radioélectrique contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques du centre radar de Palaiseau.

Le projet présenté instaure une nouvelle servitude pour tenir compte de l'implantation du nouveau radar de Palaiseau au sein de la zone d'aménagement concerté du Quartier de l'Ecole Polytechnique.

L'examen du dossier n'appelle pas d'observation particulière de la part de la Direction départementale des territoires.

La directrice départementale adjointe
des territoires


Anne-Sophie LECLERE



PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

Service Énergie, Climat, Véhicules
Pôle Énergie et Environnement

Nos réf. : 2018-093
Vos réf. : Votre demande d'avis du 12 janvier 2018.
Affaire suivie par : Alain LAURENT
alain.laurent@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 71 28 45 46

Vincennes, le

18 MAI 2018

Le Directeur

à

Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction des Services de la Navigation Aérienne
Direction de la Technique et de l'Innovation
Système de Communication, Navigation et Surveillance
1, avenue du docteur Maurice Grynfolgel
BP 53584
30 035 TOULOUSE Cedex 1

Objet : Projet de servitudes radioélectriques – Centre radar Paris Sud-Palaiseau.

PJ : - carte n°1 de repérage dans la zone de garde,
- carte n°2 de repérage avec hauteur des supports dans le fichier Excel joint.
- Fichier Excel de détail des supports.

Par courrier cité en référence, vous avez transmis pour avis avant l'enquête publique, un dossier de servitudes radioélectriques contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques afin de faire protéger par décret de servitudes radioélectriques le centre radioélectrique radar Paris Sud-Palaiseau (n° ANFR 091.024.0007 et 091.024.0009).

Les servitudes étant susceptibles d'interférer avec le réseau aérien de transport d'électricité, en particulier le réseau stratégique pour l'Île-de-France, j'ai donc interrogé le gestionnaire Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Dans sa réponse du 23 avril 2018, RTE indique qu'il n'y a pas d'ouvrage électrique dans la zone de garde, mais en revanche il en existe entre ladite zone de garde et la zone de protection dont les caractéristiques et notamment la hauteur des supports (pylônes) figurent dans le fichier joint.

RTE rappelle que les champs électromagnétiques de ses ouvrages sont de basse fréquence, à savoir 50Hz.

Je note enfin qu'aucune mise en conformité des obstacles existants n'est envisagée comme l'indique le mémoire explicatif des servitudes radioélectriques contre les obstacles et celui contre les perturbations électromagnétiques, ce point étant important pour les pylônes existants du réseau de RTE.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet n'appelle pas d'autres observations de ma part.

La chef du SECV

Clara MERER

902 JAN 18



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE TERRITOIRES ET PROSPECTIVE
BUREAU CONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Affaire suivie par : Hanane GAROUACHI
Tél. : 01.60.76.33.75
Mél : hanane.garouchi@essonne.gouv.fr

Évry, le

1 DEC 2017

Le directeur départemental des territoires

à

Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction des Services de la Navigation Aérienne
Direction de la Technique et de l'Innovation
Système de Communication, Navigation et
Surveillance
BP 53584 1 avenue du docteur Maurice Grynfolgel
30035 TOULOUSE Cedex 1

à l'attention de Monsieur Bertrand SINIGAGLIA

D	C	CM	P	SMI	COF	4FL
AD-E	DTI					CSSIP
AD-S						SESAR
SG	8 / DEC. 2017					ELK
ADM						APP
AGL	Courrier arrivées					E
SIB	EEL	EOS	ATM	CNS	DSO	SIG

Objet : Plan de servitudes radioélectriques contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques.

La direction départementale des territoires de l'Essonne a été sollicitée par vos services sur le projet d'instauration de deux servitudes d'utilité publique pour une protection contre les perturbations électromagnétiques et contre les obstacles relatifs au centre radioélectrique radar Paris Sud-Palaiseau n°ANFR 091.024.0007 et n°ANFR 091.024.0009.

Au vu de l'analyse des documents d'urbanisme applicables ou en cours d'élaboration sur les communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, la direction départementale des territoires de l'Essonne n'a pas d'observation à formuler sur le projet d'instauration de servitudes radioélectriques contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques.

Les services de la direction départementale des territoires de l'Essonne se tiennent à votre disposition pour toute précision.



Yves FAUCH

Laboratoire

APAVE - Direction LEM
97-103, Boulevard Victor HUGO
93400 SAINT OUEN
☎ (+33)182301111
☎ (+33)149515136

Destinataire du rapport

Etablissement Public de PARIS SACLAY
6 boulevard DUBREUIL
91400 ORSAY
A l'attention de M. LIEVAL


RAPPORT D'ESSAI

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES IN SITU

Selon le protocole ANFR DR15-3.1 du 9 juillet 2015

Référence du rapport d'essai:	17 750 LSO 20706 00 M.001.R001
Date(s) des mesures:	jeudi 19 octobre 2017
Lieu(x) des mesures:	Allée Adolphe Niel 91120 PALAISEAU
Site:	Aire de jeux - Cité des cadres

Nombre total de pages: 23

Rédacteur et Intervenant du laboratoire	Date de rédaction	Signature
B. TORRENT	24/10/2017	

Accréditation n° 1-6424 portée disponible sur www.cofrac.fr

Mesures réalisées en champ formé, entre 100kHz et 6GHz, selon le protocole de mesure in situ ANFR/DR15-3.1

Les résultats de mesures ne concernent que les zones examinées et ne sauraient être étendus à d'autres situations.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac similé photographique intégral.

L'accréditation par le Cofrac atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Apave ne saurait être responsable d'une quelconque interprétation des résultats de mesures et de la conclusion de ce rapport par un tiers.

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

